

**Presentation  
des zones zader**



## CONTEXTE

**La Loi du 10 mars 2023** relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelable (ApER) prévoit la création dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter.

## ENJEU

**Accélérer** la production d'énergie sur le territoire concerné

## OBJECTIF POUR LES COMMUNES

Définir, **après concertation avec leurs administrés**, des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ».

# Les ZADER à Salon-de-Provence

## Méthodologie

- Identification en première approche des différents secteurs qui pourraient représenter un potentiel de production **d'énergie solaire photovoltaïque et solaire thermique**
- Des secteurs constitués de **terrains publics et privés** pouvant être valorisés par l'installation de production d'énergie solaire.
- En milieu urbanisé, les secteurs repérés sont **ceux qui regroupent du bâti**, public ou privé, présentant **des surfaces de toitures importantes**.
- Enfin, **les nappes de stationnement**, publiques ou privées, sont également sélectionnées pour l'implantation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques.

# Merle Sud



02/02/2024

DUA LP

# Fontange



02/02/2024

DUA LP

# Rdn 113 Est et Ouest - **Les entrages**



02/02/2024

DUA LP

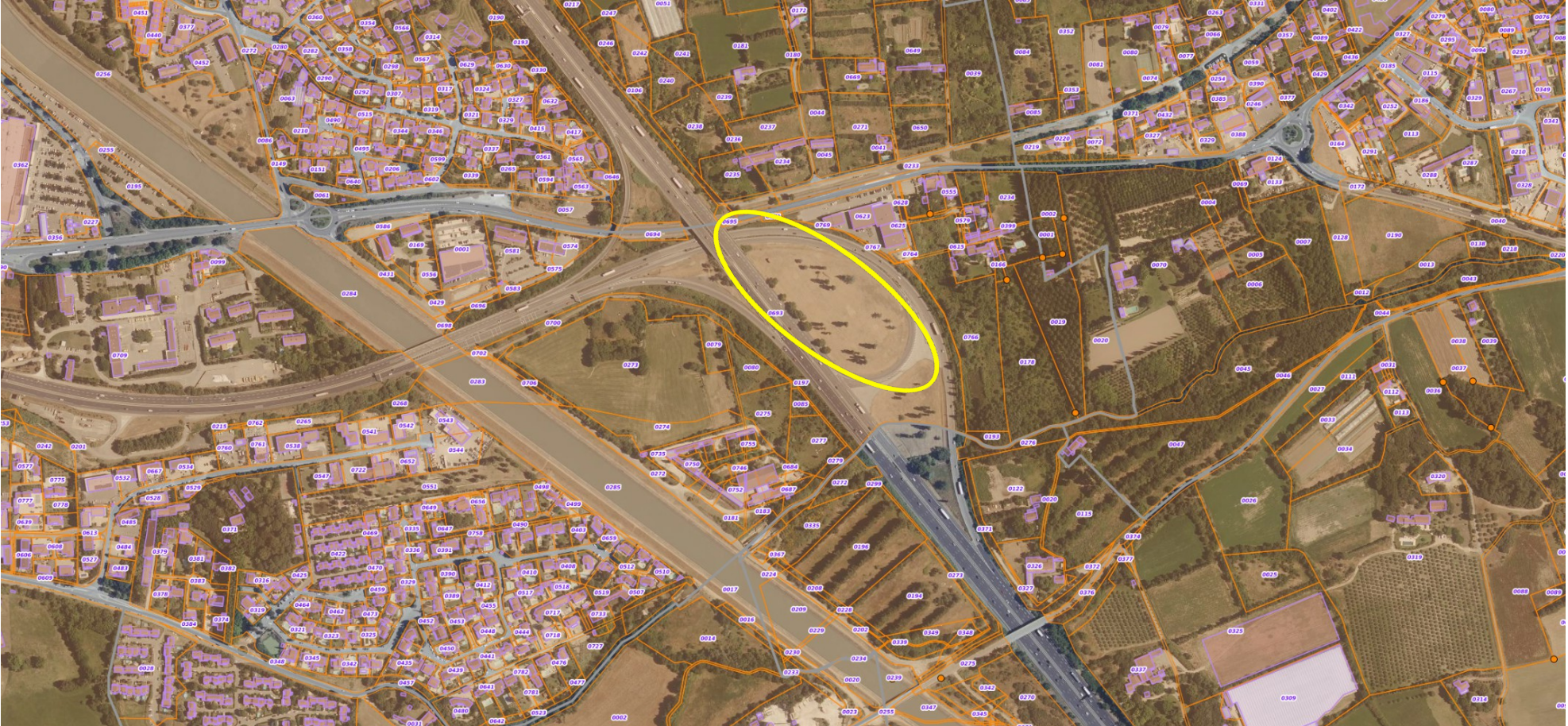
# Les Samboules BY 298



02/02/2024

DUA LP

# Bretelle A54 CN693



02/02/2024

DUA LP



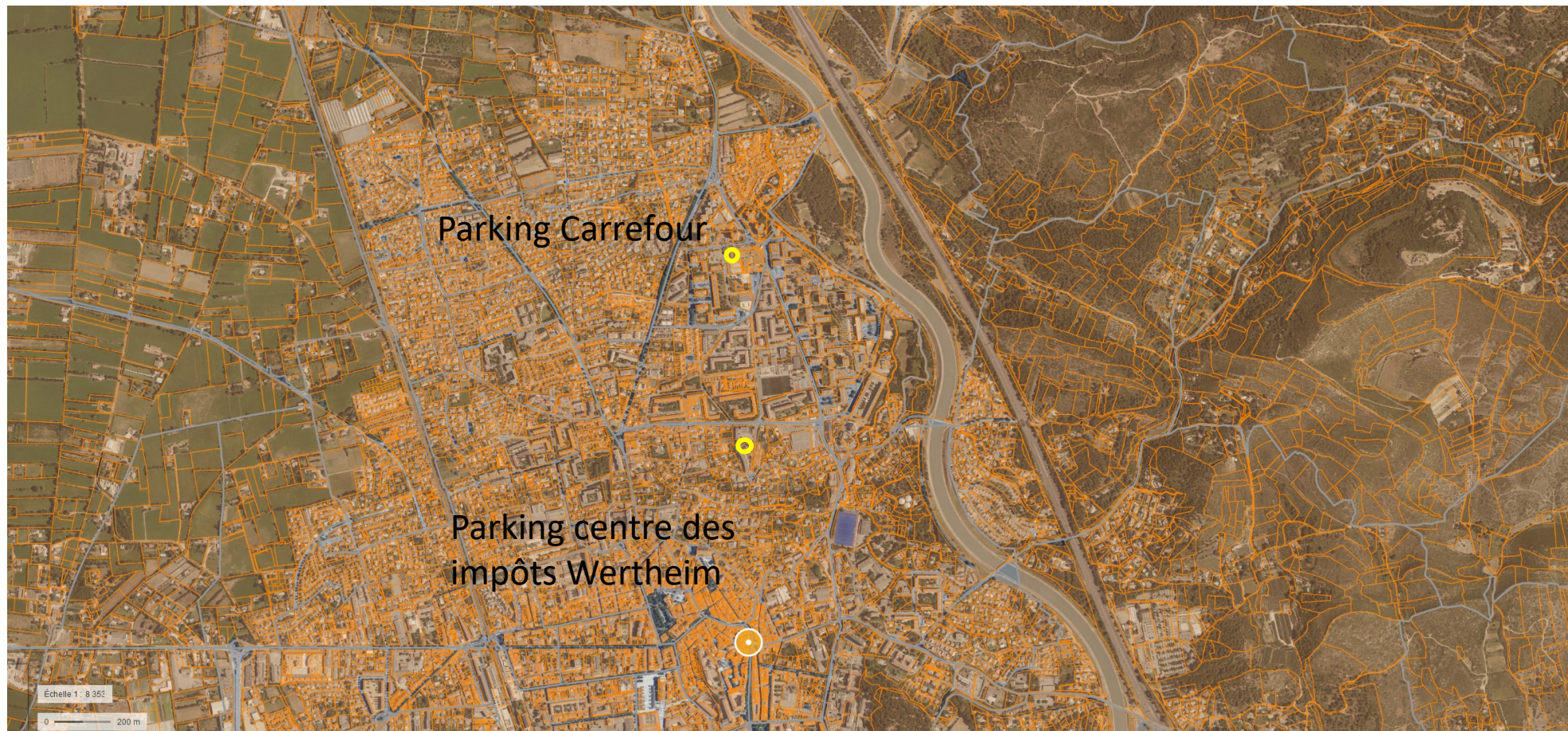
# La Crau, la Gandonne et parkings (application Loi ApER)



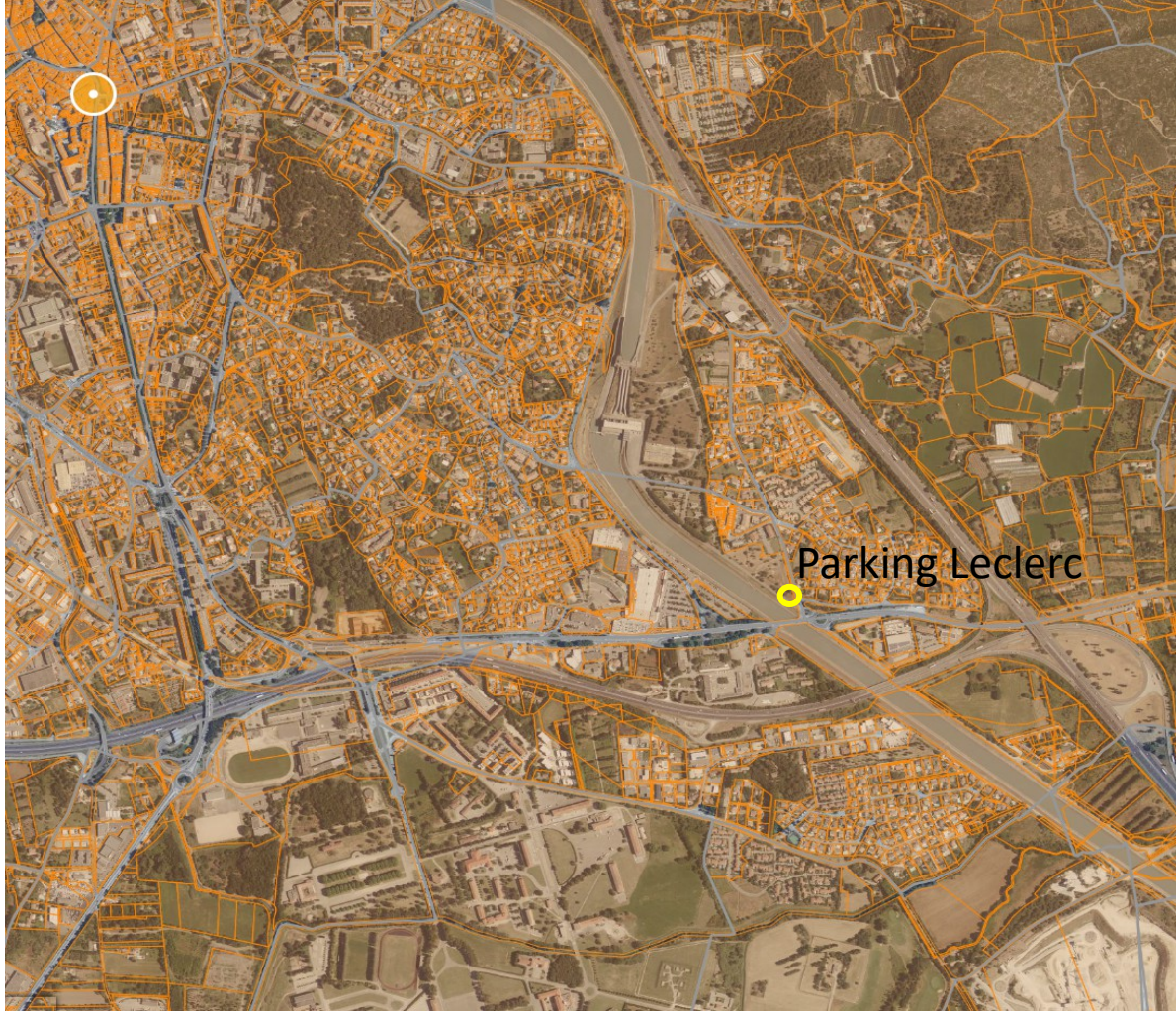
02/02/2024

DUA LP

# Parkings Carrefour et centre des impôts (application Loi ApER)



# Parking Leclerc (application Loi ApER)



02/02/2024

DUA LP

# Faites nous part de vos remarques

Vous pouvez nous faire part de vos éventuelles observations sur les zones définies ci-après du 2 février au 2 mars 2024 :

- **par courrier** à l'attention de Ville de Salon-de-Provence  
A l'attention du service urbanisme  
174 place de l'Hôtel de Ville  
BP 120  
13300 SALON DE PROVENCE
- **par mail** : [urbanisme@salon-de-provence.org](mailto:urbanisme@salon-de-provence.org) en indiquant ZAENR dans l'objet de votre mail.

